UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
DU CANTON DE BERNE
Chambre de commerce bernoise

Kramgasse 2, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 388 87 87, fax 031 388 87
www.bern-cci.ch

Communiqué de presse

Berne, le 14 octobre 2020

Pour tout renseignement complémentaire :
Kurt Rohrbach, président de l'UCI du canton de Berne, portable 076 370 54 01
Adrian Haas, directeur de l'UCI du canton de Berne, portable 079 717 24 24

Le canton de Berne continue à perdre du terrain

Ce mercredi 14 octobre 2020, l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) et KPMG ont présenté le «Baromètre fiscal bernois 2020». Le désavantage politico-fiscal du canton de Berne s'est accentué l'année dernière. En ce qui concerne les personnes morales, le canton occupe même désormais la dernière place. C'est pourquoi l'UCI invite le gouvernement cantonal à renouveler sa stratégie économique et fiscale et à fixer des perspectives appropriées, particulièrement importantes à l'époque du coronavirus.

En collaboration avec la société d'audit et de conseil KPMG, l'UCI publie chaque année à l'automne le «Baromètre fiscal bernois». Douloureuse conclusion: le canton de Berne présente un désavantage considérable en matière d'imposition aussi bien pour les personnes morales que pour les personnes physiques. Celui-ci s'est encore aggravé au cours de l'année dernière.

En ce qui concerne l'imposition des **personnes morales** (imposition des entreprises), le canton de Berne se place même comme lanterne rouge en comparaison intercantonale. Cela s'explique principalement par le fait que la majorité des cantons se positionnent mieux dans le cadre de la mise en œuvre du projet RFFA et que des réductions d'impôts sensibles ont également été réalisées. En revanche, la révision de la Loi sur les impôts 2021 du canton de Berne a été nettement plus légère et, par conséquent, le canton est retombé à la dernière place. Le fait que Berne (comme tous les cantons suisses) se place assez bien en comparaison internationale n'aide guère, car la concurrence entre les sites d'implantation a lieu surtout au niveau national. Afin de ne pas perdre des entreprises, une réduction supplémentaire de la charge fiscale sur les bénéfices est absolument nécessaire. Certes, le Conseil-exécutif donne un petit signal dans le budget 2021 en ce qui concerne le maintien de la réduction de la charge fiscale appliquée aux bénéfices (ce qui correspond à une réduction d'environ 5%), mais il ferait bien de renouveler sa stratégie économique et fiscale. Bien que le coronavirus a provoqué une baisse des recettes fiscales à court terme, une reprise est tout aussi probable qu'une poursuite de la concurrence fiscale.

Il reste également un besoin évident d'action en matière d'imposition des **personnes physiques**. À Berne, les contribuables de toutes les catégories - à l'exception des familles avec un revenu brut jusqu'à 40'000 fr. - sont taxés de manière excessive depuis des années. Et ici aussi, la situation s'est encore aggravée avec la suppression des déductions forfaitaires pour les frais professionnels, la limitation de la déduction des frais des pendulaires, ainsi que l'augmentation de la valeur locative et des valeurs officielles. Cette situation initiale mène également à ce que les entreprises bernoises éprouvent de plus en plus de difficultés à recruter des cadres et que de nombreuses personnes aisées résident en dehors du canton. Les conséquences en sont une faiblesse économique, une réduction de l'assiette fiscale et un solde négatif des pendulaires. Étant donné que les baisses de quotité d'impôt projetées actuellement pour 2021 et 2022 ne compenseront que les hausses d'impôts (valeurs officielles et imposition des véhicules à moteur) et ne représenteront donc aucun allégement, le gouvernement est également appelé à apporter des améliorations dans ce domaien et à fixer des perspectives.

Le «Baromètre fiscal bernois» est une comparaison intercantonale systématique de la compétitivité fiscale du canton de Berne. Il analyse l'attrait du canton en ce qui concerne la fiscalité des entreprises et la structure des recettes. Le «Baromètre fiscal bernois» est le fruit d'une coopération de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) et de KPMG. Il paraît chaque année à l'automne depuis 2012.